

# INSCRIPTION POUR CRÉER OU RENOUELER LA CARTE D'ABONNEMENT SCOLAIRE

À partir du 7 juin 2021 et comme l'année précédente, les inscriptions et renouvellements de cartes de bus s'effectueront par internet.



Comment s'inscrire ?

Toutes les démarches vous seront indiquées sur le site :

<https://scolairesenligne.citeline.fr/>

## LA VALIDATION SE FAIT EN 3 ÉTAPES :

1. L'inscription : nouvel inscrit ou le renouvellement
2. La validation par l'établissement scolaire (pas d'action pour l'utilisateur)
3. Le mail\* de confirmation d'inscription par Citéline ou dans le suivi de votre dossier sur [scolairesenligne.citeline.fr](https://scolairesenligne.citeline.fr/)

↳ Demande enregistrée en gris : attendre la validation de l'établissement scolaire

↳ Demande validée en bleu : vous pouvez procéder au paiement

*\*vigilance : Le mail peut atterrir dans vos spams.*

Seulement après ces étapes et si vous êtes muni d'une Carte Sans Contact valide, vous pourrez vous rendre sur la boutique en ligne sur [citeline.fr](https://citeline.fr) > Rubrique : Citéline > E>boutique (paiement en 4 fois sans frais, avec votre carte bancaire\*\*) ou en Boutique Citéline de Florange ou Thionville (adresse et horaire d'ouverture sur notre site internet).

*\*\*pas de carte virtuelle*

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Nouvel inscrit sans Carte Sans Contact, vous pouvez, dès à présent vous rendre en boutique Citéline de Florange ou Thionville afin d'anticiper la création d'une carte de bus.

Il vous faudra nous présenter les éléments suivants :

- 5€ + 1€ (étui)
- Carte d'identité
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Photo d'identité récente

Le service scolaire Citéline reste à votre disposition pour tout complément d'information via l'adresse

mail : [scolaire@citeline.fr](mailto:scolaire@citeline.fr)



GARDER BIEN L'IDENTIFIANT ET LE MOT DE PASSE AU MOMENT DE VOTRE INSCRIPTION, VALABLE JUSQU'À LA TERMINALE !